



Dossier de demande d'autorisation environnementale pour la création et l'exploitation d'installations de stockage d'alcools de bouche

à **SEGONZAC (16)**

PARTIE N° 3 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES ET PROJETÉES

Destinataires	Société	Email	Téléphone
Lilian TESSENDIER E. DUMOULIN	DISTILLERIE TESSENDIER ET FILS	l.tessendier@cognac-tessendier.com e.dumoulin@cognac-tessendier.com	05 45 35 36 34

Numéro de version	Établie par	Vérfié par	Approuvé par	Date
1	A. RABILLON	C. MUSSET	L. TESSENDIER	9 juin 2021

ENVIRONNEMENT XO SARL
N° SIRET : 830 339 636 000 29
59 av Beaupréau local n° 5
17390 La TREMBLADE
Tél. : 06 63 55 85 22
Mail : cedric.musset@e-xo.fr



TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET DU DOCUMENT	5
2. LOCALISATION ET ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE	5
2.1 LOCALISATION	5
2.2 PÉRIMÈTRE ICPE	6
2.3 ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT	7
2.4 ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC À PROXIMITÉ DU SITE	9
2.5 SITES INDUSTRIELS	10
3. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES	11
4. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS PROJETÉES	11
4.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE	11
4.2 DESCRIPTION DES CHAIS	12
4.3 UTILITÉS	14
4.3.1 CIRCULATION SUR LE SITE	14
4.3.2 ACCÈS ET LIMITES D'ACCÈS	14
4.3.3 AIRES DE DÉPOTAGE	14
4.3.4 RÉCEPTION ET EXPÉDITIONS D'ALCOOLS	15
4.3.5 ÉLECTRICITÉ SUR LE SITE	15
4.3.6 ÉQUIPEMENTS DE MANUTENTION	16
4.4 LES RÉSEAUX PROJETÉS	16
4.4.1 EAU POTABLE	16
4.4.2 PRÉLÈVEMENT DANS LE MILIEU NATUREL	16
4.4.3 EAUX USÉES	16
4.4.4 EAUX PLUVIALES	16
4.4.5 EAUX INDUSTRIELLES	16
4.4.6 EAUX ACCIDENTELLES	16
4.4.7 RÉSEAU ÉLECTRIQUE	17
4.5 DISPOSITIFS DE DÉTECTION ET D'ALARME	17
4.5.1 DÉTECTION INCENDIE	17
4.5.2 DÉTECTION INTRUSION	17
4.6 TÉLÉCOMMUNICATION	17
4.7 MOYENS DE LUTTE INCENDIE	17
4.7.1 MOYENS EN EAU INCENDIE	17
4.7.2 POSTES INCENDIE ADDITIVES	17
4.7.3 RÉSERVE D'ÉMULSEUR	18
4.7.4 EXTINCTEURS	18
4.7.5 DÉSENFUMAGE	18
4.7.6 EXTINCTION AUTOMATIQUE	18
4.7.7 MOYENS EXTÉRIEURS	18
4.8 PROTECTION FOUDRE	20
4.9 FLUX MATIÈRES	20
4.10 DÉCHETS	21
4.11 CONSOMMATIONS	21
5. PLANNING DES TRAVAUX	21

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site	5
Figure 2 : Localisation du site au niveau communal	6
Figure 3 : Localisation du site et des axes routiers à l'échelle de la ZAC	6
Figure 4 : Périmètre ICPE projeté	7
Figure 5 : Voisinage immédiat du projet de site.	8
Figure 6 : Localisation des prises de vues	8
Figure 7 : ERP à proximité du site	10
Figure 8 : Installations classées à proximité du site	11

Figure 9 : Localisation des accès à la parcelle.....	14
Figure 10 : Estimation du temps de trajet entre le centre de secours et le site	19
Figure 11 : Localisation des ressources en eau à proximité	20

LISTE DES TABLEAUX

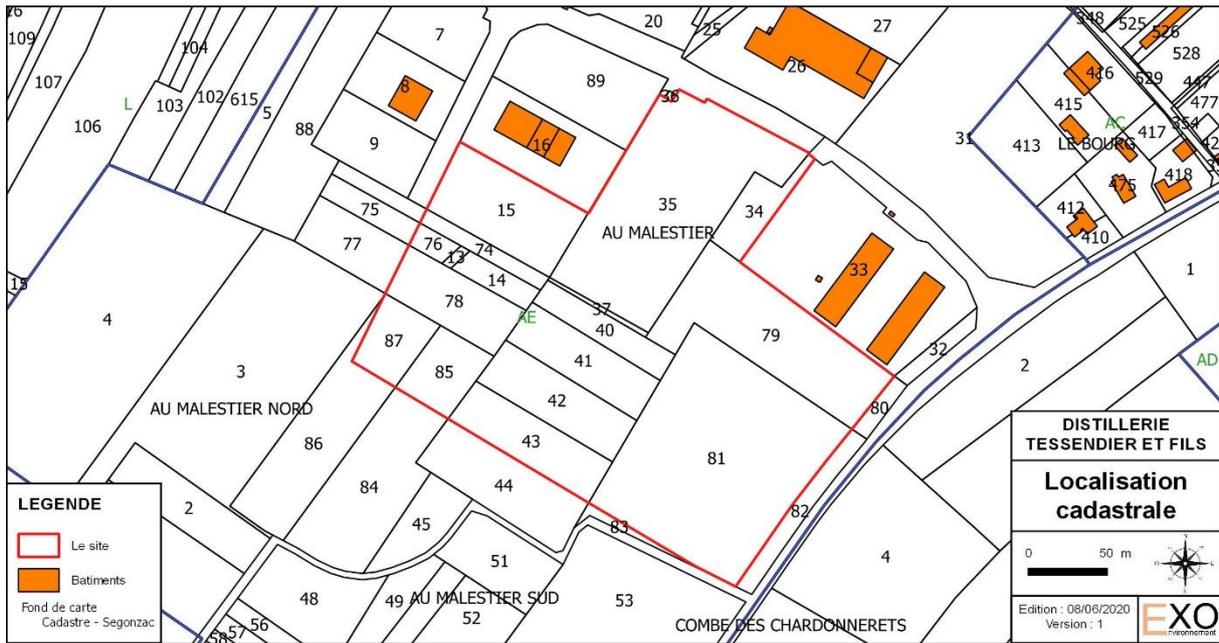
Tableau 1 : Coordonnées géographiques du site	6
Tableau 2 : Parcelles cadastrales	7
Tableau 3 : Entreprises de la zone d'activité économique des MALESTIERS	8
Tableau 4 : Localisation des ERP les plus proches du site	10
Tableau 5 : Liste des ICPE soumises à autorisation ou enregistrement à proximité du site	10
Tableau 6 : Caractéristiques des constructions existantes	13
Tableau 7 : Localisation des points d'eau à proximité	19
Tableau 8 : Niveau de protection contre les effets directs et indirects.....	20
Tableau 9 : Stocks et flux de matières projetés	20
Tableau 10 : Production de déchets projetée.....	21
Tableau 11 : Consommations actuelles et projetées	21
Tableau 12 : Coûts et planning des travaux.....	21

LISTE DES PHOTOS

Photo n° 1 : Affiche détaillant l'organisation de la ZAE des MALESTIERS	9
Photo n° 2 : Prise de vue depuis la D736 à l'est du site	9
Photo n° 3 : Prise de vue depuis la rue du PETIT MAIRAT au nord du site	9
Photo n° 4 : Prise de vue de la société CHARLEMAGNE MMI au nord-est du site	9
Photo n° 5 : Prise de vue de la société GERBE-BEAUDELIN SARL au nord-ouest du site	9
Photo n° 6 : Prise de vue de la TONNELLERIE TARANSAUD au nord du site	9

LISTE DES ACRONYMES

AP	Arrêté Préfectoral
CMS	Capacité Maximale de Stockage
QSP	Quantité Susceptible d'être Présente
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
RIA	Robinet d'Incendie Armé
PIA	Poste Incendie Additivé



Source : cadastre.gouv.fr

Figure 4 : Périmètre ICPE projeté

n° Parcelle	Adresse	Surface m ²
000 AE 35	Au Malestier 16130 SEGONZAC	11 868
000 AE34		1 521
000 AE 79		7 343
000 AE 81		14 994
000 AE 43		3 161
000 AE 42		3 187
000 AE 41		2 912
000 AE 40		1 754
000 AE 37		203
000 AE 85		1 977
000 AE 87		1 808
000 AE 78		2 940
000 AE 14		858
000 AE 13		104
000 AE 76		433
000 AE 74		896
000 AE 15	4 473	
TOTAL Site		60 432

Tableau 2 : Parcelles cadastrales

2.3 ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT

Le projet de site se trouve dans la Zone d'Activité « LE MALESTIER » à l'ouest du bourg de SEGONZAC.

Le voisinage immédiat se compose de :

- la départementale D736 à l'est,
- des terres cultivées au sud et à l'ouest,
- des entreprises au nord-est et nord-ouest à savoir CHARLEMAGNE MMI, TONNELLERIE TARANSAUD et GUERBE-BEAUDELIN (SARL),
- la coopérative OCEALIA au sud.

À noter que les premières habitations se trouvent à 140 mètres au nord-est du site sur la commune de SEGONZAC.



Figure 5 : Voisinage immédiat du projet de site.

Le tableau suivant regroupe les autres entreprises présentes dans la ZA des MALESTIERS.

Nom de l'entreprise	Type d'activité
LE GRAND COGNAC	Service Eaux et Assainissement
TONNELLERIE TARANSAUD	Production de merrains
PELLENC	Constructeur de machines, d'équipements et d'outillages électroportatifs
ALTERNATIVES METAL INNOVATION	Métallerie-Serrurerie
GUERBE-BEAUDELIN (SARL)	Détartrage de cuves
EKK EAGLE ABC Technologie	Métallerie
CHARLEMAGNE MMI	Vinification
DIRECT IMPORT	Grossiste électroménager et cuisines

Tableau 3 : Entreprises de la zone d'activité économique des MALESTIERS

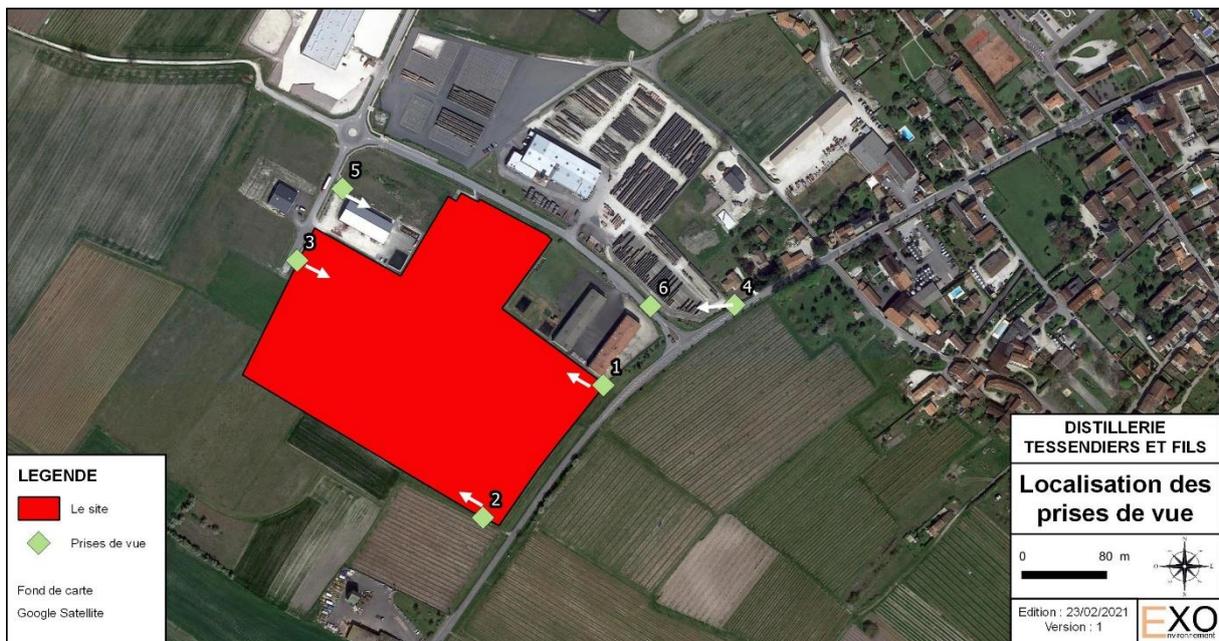


Figure 6 : Localisation des prises de vues



Crédit photo : EXO
Photo n° 1 : Affiche détaillant l'organisation de la ZAE des MALESTIERS



Crédit photo : Google Street View
Photo n° 2 : Prise de vue depuis la D736 à l'est du site



Crédit photo : Google Street View
Photo n° 3 : Prise de vue depuis la rue du PETIT MAIRAT au nord du site



Crédit photo : EXO
Photo n° 4 : Prise de vue de la société CHARLEMAGNE MMI au nord-est du site



Crédit photo : EXO
Photo n° 5 : Prise de vue de la société GERBE-BEAUDELIN SARL au nord-ouest du site



Crédit photo : Google Street View
Photo n° 6 : Prise de vue de la TONNELLERIE TARANSAUD au nord du site

2.4 ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC À PROXIMITÉ DU SITE

La ZA du MALESTIER est à proximité du bourg de SEGONZAC. Cette ville de 2 089 habitants compte des ERP dont les plus proches du site sont repris ci-dessous :

Établissement	Distance au site (m)	Orientation
Commerces	175	nord-est
Stade d'athlétisme	324	nord
Lycée technique Claire Champagne	424	nord-est
Terrain de tennis	450	nord-est
Maison de santé	495	nord-est
Restaurant	663	est
Office du tourisme	697	nord-est
Gîtes et chambres d'hôtes	740	est
Centre universitaire de la Charente	770	est
Banque	770	nord-est
Médiathèque	775	nord-est
Mairie de Segonzac	780	nord-est
Gendarmerie	787	nord-est
Église Saint-Pierre	800	nord-est
Salles Communales	810	nord-est
Déchetterie	925	nord

Établissement	Distance au site (m)	Orientation
Château du Chalet	1 015	nord-est
Collège Font-Belle	1 085	nord-est

Tableau 4 : Localisation des ERP les plus proches du site



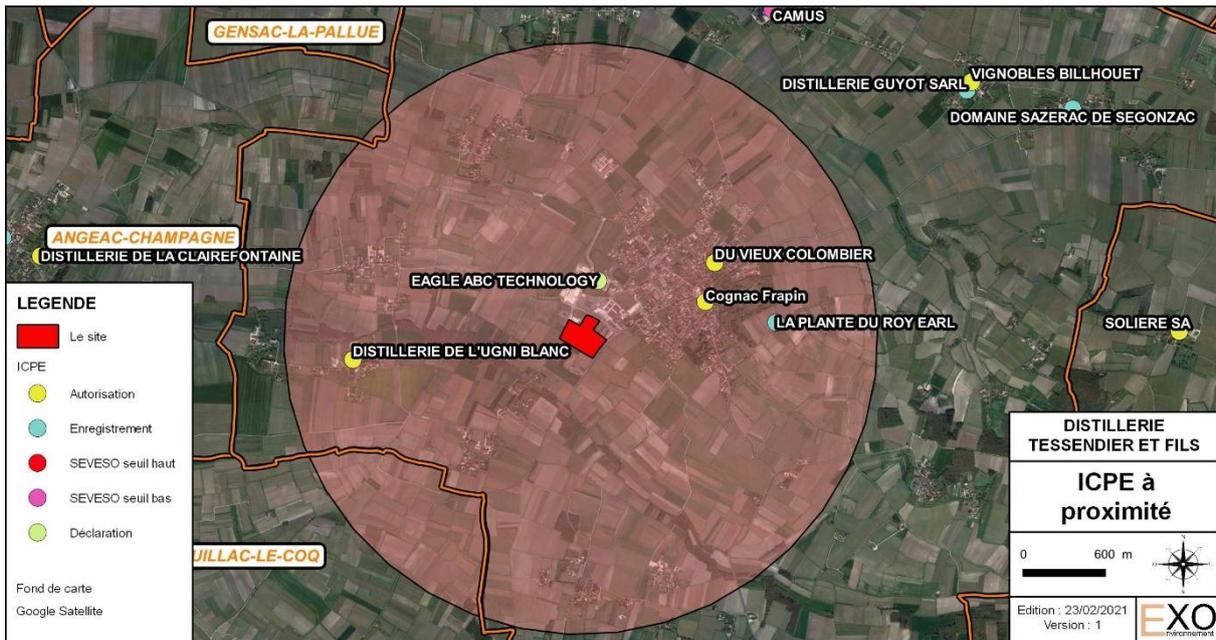
Figure 7 : ERP à proximité du site

2.5 SITES INDUSTRIELS

Le tableau suivant présente la liste des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) à enregistrement ou autorisation à proximité du site :

Établissement	Régime	Activité	Commune	Distance/SITE
COGNAC FRAPIN	Autorisation	Stockage et mise en bouteille d'alcool	SEGONZAC	760 m à l'est
VIEUX COLOMBIER SA	Autorisation	Distillation et stockage d'alcool de bouche	SEGONZAC	950 m à l'est
LA PLANTE DU ROY EARL	Enregistrement	Distillation et stockage d'alcool de bouche	SEGONZAC	1 250 m à l'est
DISTILLERIE DE L'UGNI BLANC	Autorisation	Distillation et stockage d'alcool de bouche	SEGONZAC	1 500 m à l'ouest
DISTILLERIE DE LA CHAMPAGNE SARL	Autorisation	Distillation et stockage d'alcool de bouche	SEGONZAC	2 580 m au nord
CAMUS	Autorisation SEVESO Seuil bas	Fabrication de boissons	SEGONZAC	2 600 m au nord
DISTILLERIE GUYOT SARL	Enregistrement	Distillation et stockage d'alcool de bouche	SEGONZAC	3 170 m au nord-est
VIGNOBLES BILLHOUE	Autorisation	Distillation et stockage d'alcool de bouche	MERPINS	3 300 m au nord-est
DU DOMAINE BREUIL EARL Patrick BRILLET	Enregistrement	Distillation et stockage d'alcool de bouche	SEGONZAC	3 800 m à l'est

Tableau 5 : Liste des ICPE soumises à autorisation ou enregistrement à proximité du site



Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine

Figure 8 : Installations classées à proximité du site

3. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Le site est actuellement en friche et ne comporte aucune installation.

Il est alimenté par les réseaux :

- d'eau potable,
- d'électricité,
- de traitement des eaux usées de la commune de SEGONZAC,
- de télécommunication.

Le site dispose de trois accès : deux accès goudronnés et un accès par les chemins viticoles.

4. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS PROJETÉES

4.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le projet consiste en la création d'un nouveau site de stockage d'alcools de bouche. L'entreprise a prévu la construction de :

- 4 chais de 2 952,26 m² pouvant contenir 4 800 m³ d'alcool,
- 300 m² de bureaux,
- 8 aires de dépotage d'alcool,
- 1 aire de pesée,
- 1 réserve incendie de 3 400 m³, avec 15 emplacements de camions de pompier,
- 1 bassin étouffoir de 500 m³,
- 1 réserve incendie de 600 m³ avec 3 emplacements de camions de pompier,
- 1 bassin de rétention de 2 400 m³,
- 1 bassin de confinement de 6 000 m³
- 1 noue pour les eaux de pluie de 1 800 m³,
- 1 local sprinkler avec une cuve de 952 m³,
- 6 places de parking pour poids lourds.
- Des places de parking pour véhicules légers,
- des haies boisées,
- des espaces verts,

- des clôtures,
- 20 977 m² de voirie goudronnée.

4.2 DESCRIPTION DES CHAIS

Les chais seront implantés à une distance de 20 m les uns des autres et à au moins 25 m de la limite d'exploitation. Ils seront donc considérés comme indépendants au sens du « Cahier des charges fixant les prescriptions applicables aux nouveaux stockages d'alcool de bouche soumis à autorisation à sa version de Février 2021. ».

Les 4 chais seront identiques et leurs caractéristiques sont détaillées dans le tableau suivant :

Composant		Chai n° 1	Chai n° 2	Chai n° 3	Chai n° 4	
Dimensions	Longueur intérieure	63,05 m	63,05 m	63,05 m	63,05 m	
	Largeur intérieure	47,00 m	47,00 m	47,00 m	47,00 m	
	Surface intérieure	2 952,26 m ²				
	Hauteur sous ferme	7,53 m	7,53 m	7,53 m	7,53 m	
	Hauteur au faîtage	11,10 m	11,10 m	11,10 m	11,10 m	
Matériaux	Toiture	Tuiles	Tuiles	Tuiles	Tuiles	
	Isolant Sous-plafond	Placoplatre BA13 + 220 mm Laine de verre	Placoplatre BA13 + 220 mm Laine de verre	Placoplatre BA13 + 220 mm Laine de verre	Placoplatre BA13 + 220 mm Laine de verre	
	Murs périphériques	CF 4 h	CF 4 h	CF 4 h	CF 4 h	
	Nature du Sol	Terre battue côté stockage traditionnel Béton côté stockage en racks et citernes	Terre battue côté stockage traditionnel Béton côté stockage en racks et citernes	Terre battue côté stockage traditionnel Béton côté stockage en racks et citernes	Terre battue côté stockage traditionnel Béton côté stockage en racks et citernes	
Description des éléments de sécurité incendie	Portes Extérieures	Nombre	4	4	4	4
		Résistance au feu	E30	E30	E30	E30
	Portes intérieures	Nombre	0	0	0	0
		Résistance au feu	/	/	/	/
	Exutoires	Nombre	16	16	16	16
		Surface	60 m ²	60 m ²	60 m ²	60 m ²
		Fonctionnement	Automatique et Manuelle	Automatique et Manuelle	Automatique et Manuelle	Automatique et Manuelle
	Extincteurs	Oui	Oui	Oui	Oui	
	PIA	Oui	Oui	Oui	Oui	
Contenu des chais	Quantité Susceptible d'être Présente	4 800 m ³				
	Mode de stockage	Fûts sur rack, fûts sur cales en bois et cuves	Fûts sur rack, fûts sur cales en bois et cuves	Fûts sur rack, fûts sur cales en bois et cuves	Fûts sur rack, fûts sur cales en bois et cuves	
	Cuve inox	11 x 300 hl				
	Mise en rétention	Déportée (2 400 m ³)				

Tableau 6 : Caractéristiques des constructions existantes

4.3 UTILITÉS

4.3.1 CIRCULATION SUR LE SITE

Les voies de circulation du site seront intégralement goudronnées. Elles permettront l'accès aux 4 faces de chacun des chais. Elles relieront les deux entrées du site.

La surface goudronnée représente 20 977 m².

L'activité de vieillissement ne nécessitant pas une circulation importante, l'entreprise prévoit la mise en place d'un plan de circulation général avec vitesse limitée. Un employé du site accompagnera chaque déplacement de camion.

L'entreprise disposera d'une zone de stationnement pour les véhicules légers du personnel et de stationnements pour les poids lourds.

4.3.2 ACCÈS ET LIMITES D'ACCÈS

Le site disposera de deux accès :

- un accès goudronné sur la rue du PETIT MAIRAT pour les véhicules légers et les secours ;
- un accès goudronné sur la route à l'ouest pour les poids lourds ;

Ces accès seront équipés de portails qui seront placés en retrait par rapport à la route.

La parcelle du projet dispose d'un accès supplémentaire par les chemins agricoles au sud. Cet accès ne sera pas conservé.



Figure 9 : Localisation des accès à la parcelle

Le site sera entièrement clôturé et des portails seront placés aux entrées. L'accès aux installations par les camions et les visiteurs s'effectuera sous l'encadrement d'un employé de la société.

En dehors des heures d'exploitation, les portails d'accès seront fermés à clé ainsi que les portes de tous les bâtiments. Les bâtiments seront sur détection anti-intrusion.

4.3.3 AIRES DE DÉPOTAGE

Le site disposera de huit aires de dépôtage d'alcool, répartie par paire au nord et au sud de chaque chai.

Ces aires seront imperméabilisées et matérialisées au sol. Elles seront placées en rétention déportée via une connexion à la fosse d'extinction et au bassin de rétention. Chaque aire disposera d'un poste permettant aux camions de se connecter à la terre lors des opérations de dépôtage.

4.3.4 RÉCEPTION ET EXPÉDITIONS D'ALCOOLS

Les opérations de chargement et de déchargement seront régies par des consignes opératoires (accès, stationnement, matériels) et de sécurité (mise à la terre...) liées aux opérations de réception et d'expédition. Elles seront transmises au personnel du site et aux chauffeurs intervenant sur le site.

L'affichage sera réalisé à l'entrée des chais et sur les postes de dépotage.

Les transports seront réalisés par le personnel de la société ainsi que par des transporteurs extérieurs agréés.

L'entreprise procèdera aux vérifications d'usage avant de donner l'accord de dépoter aux transporteurs.

Les transporteurs extérieurs recevront le protocole de sécurité et la procédure de dépotage à respecter au niveau de l'établissement. Ces documents seront co-signés.

Les opérations de dépotage s'effectueront toujours en présence d'un employé de l'entreprise habilité au transport des matières dangereuses en citerne.

Les camions seront équipés de :

- 2 extincteurs de 6 kg à poudre et 1 extincteur cabine ;
- d'équipements individuels (baudrier, lampe torche) ;
- d'équipements de 1^{ers} secours (gants, lunettes, bottes, eau) ;
- d'autres éléments indispensables de sécurité (signaux d'avertissement, cales).

Les documents de bord à présenter seront les suivants :

- les certificats d'agrément valides pour les boissons alcoolisées « 3065 » classe 3 groupe II (TAV<70°) ou III (TAV>70°) ;
- les certificats de jaugeage ;
- les cartes grises ;
- les attestations d'assurance ;
- les certificats d'épreuve des citernes.

Les camions-citernes auront une capacité entre 260 hl et 300 hl et ils seront compartimentés. Les dépotages seront réalisés avec les flexibles et pompes appartenant à l'entreprise.

Le remplissage des fûts, des cuves ou des tonneaux sera réalisé par un opérateur, par pompage via un flexible et un robinet manuel.

L'opération sera surveillée et contrôlée manuellement. La commande déportée permettra à l'opérateur de surveiller le niveau et d'arrêter la pompe à distance.

4.3.5 ÉLECTRICITÉ SUR LE SITE

L'électricité servira aux besoins des services administratifs, à l'alimentation des pompes, à l'éclairage des chais et aux équipements de surveillance.

L'ensemble des installations électriques sera contrôlé annuellement par un organisme agréé. La nuit en dehors des interventions, le réseau électrique sera coupé dans les chais.

Les équipements respecteront les exigences du décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988 pris pour l'exécution des dispositions du livre II du code du travail (titre III : Hygiène, sécurité et conditions du travail) en ce qui concerne la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques.

Les installations électriques seront conformes à la norme NFC15.100 pour la basse tension.

Le matériel exposé aux projections de liquide sera conforme aux dispositions de la norme NFC20.010 : Règles communes aux matériels électriques.

Dans les locaux à risques d'incendie, les sources de dangers électriques dont le fonctionnement provoque des arcs, des étincelles ou l'incandescence d'éléments, seront incluses dans des enveloppes appropriées.

Dans les zones à risques d'explosion, les installations électriques seront conformes aux prescriptions des décrets du 19 novembre 1996 étant un site nouveau. Dans ces zones, les dispositions de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 31 mars 1980 relatif à la réglementation des installations électriques des établissements réglementés au titre de la législation sur les installations classées et susceptibles de présenter des risques d'explosion seront appliquées.

Des interrupteurs multipolaires pour couper le courant (force et lumière) seront installés à l'extérieur des zones à risques. Chaque chai sera équipé d'un interrupteur général au niveau de chaque entrée

(extérieur), coupant l'alimentation électrique des installations de stockage, et d'un voyant lumineux extérieur signalant la mise sous tension des installations électriques des installations de stockage autres que les installations de sécurité.

L'éclairage présentera un degré de protection égal ou supérieur à IP55 avec une protection mécanique. Les issues de secours seront équipées de blocs autonomes de sécurité.

Les appareils de protection, de commande et de manœuvre, seront contenus dans des enveloppes présentant un degré de protection égal ou supérieur à IP55.

Les appareils utilisant de l'énergie électrique (pompes...) situés à l'intérieur des installations de stockages seront au minimum de degré de protection égal ou supérieur à IP55.

Les équipements métalliques (réservoirs, cuves, canalisations) contenant des alcools seront mis à la terre et reliés par des liaisons équipotentielles.

Les zones de dépotage d'alcool seront reliées électriquement au circuit général de terre. La valeur de résistance des prises de terre sera vérifiée régulièrement.

4.3.6 ÉQUIPEMENTS DE MANUTENTION

Le site disposera d'un chariot élévateur à fourche. Le personnel sera formé à l'utilisation de cet appareil. Cet équipement disposera d'un local spécifique pour sa recharge.

4.4 LES RÉSEAUX PROJETÉS

4.4.1 EAU POTABLE

Le site est déjà raccordé au réseau d'eau potable de la commune. Cette eau servira aux besoins sanitaires si nécessaire, au nettoyage des équipements et à l'alimentation des dispositifs de lutte contre les incendies.

Un système de disconnexion sera installé au niveau du raccordement. Un compteur permettra le suivi des consommations.

4.4.2 PRÉLÈVEMENT DANS LE MILIEU NATUREL

Au regard des activités réalisées, il n'est pas prévu de prélèvements d'eau dans le milieu naturel.

4.4.3 EAUX USÉES

Les eaux sanitaires usagées seront évacuées vers le réseau communal de traitement des eaux usées.

4.4.4 EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales des toitures seront évacuées vers le bassin d'eaux de pluie.

Les eaux pluviales issues des voiries et des aires de dépotage auront un traitement par un procédé naturel avant d'être infiltrées via le bassin d'eau de pluie.

Ce bassin a été dimensionné pour accueillir toutes les eaux pluviales même en cas d'épisode pluvieux trentennal. Ce calcul est détaillé dans la Partie 4 et dans le dossier Loi sur l'Eau.

4.4.5 EAUX INDUSTRIELLES

Au regard des activités réalisées, l'entreprise ne produira pas d'eaux industrielles.

4.4.6 EAUX ACCIDENTELLES

Les écoulements accidentels de faible envergure seront récupérés à l'aide d'agents absorbants ou de kits antipollution.

Pour les écoulements plus importants, chaque chai sera relié à un bassin de rétention de 2 400 m³ soit de 50 % de la Quantité Susceptible d'être Présente dans chacun des chais. Cette connexion sera réalisée via des regards siphoniques et une fosse d'extinction de 500 m³.

En cas de débordement de la rétention, les écoulements seront canalisés vers le bassin de confinement de 6 000 m³. Cette zone sera sans risque pour les tiers.

La maîtrise des écoulements est assurée par les capacités de rétention et de noues du site.

4.4.7 RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Le site sera alimenté par le réseau public via un transformateur basse tension dont la puissance sera adaptée à la demande nécessaire sur le site. Les réseaux électriques sur le site seront souterrains.

4.5 DISPOSITIFS DE DÉTECTION ET D'ALARME

4.5.1 DÉTECTION INCENDIE

Tous les chais seront placés sous détection incendie, avec télétransmission des alarmes à l'exploitant. La détection sera liée au réseau sprinklage.

4.5.2 DÉTECTION INTRUSION

L'accès aux installations sera limité aux personnes autorisées. En dehors des périodes de travail, les installations seront fermées à clé. Le site sera intégralement clôturé.

L'entreprise ne comptera pas de personnel sur le site en dehors des horaires d'ouverture. Le site sera sécurisé par la présence de caméras de surveillance et des contacteurs au niveau des portes. En complément, l'entrée sur site et au niveau des portes de chais ne pourra se faire qu'en possession de badges.

Les chais seront tous équipés de systèmes de détection d'intrusion avec mise en place d'une procédure de télésurveillance.

4.6 TÉLÉCOMMUNICATION

L'entreprise ne prévoit pas l'installation de téléphone fixe.

Le personnel travaillant dans les chais et autres bâtiments du site disposera d'un terminal portable.

4.7 MOYENS DE LUTTE INCENDIE

4.7.1 MOYENS EN EAU INCENDIE

Une réserve incendie principale de 3 400 m³ sera créée dans le cadre du projet. Cette réserve disposera de 11 emplacements de pompes situés à plus de 25 m du chai le plus proche. Cette réserve disposera également d'une aire de mélange pour l'émulseur. De plus, 3 points de pompage supplémentaires seront créés à proximité des chais n° 2, n° 3 et n° 4 par le biais d'un réseau maillé et de poteaux incendie.

Chaque poteau sera pourvu d'une vanne amont et aval afin de pouvoir obturer une partie défectueuse si besoin tout en assurant la disponibilité des autres poteaux.

Une réserve d'eau secondaire de 600 m³ sera également créée à proximité de la fosse d'extinction. Trois d'engins de secours pourront y stationner.

4.7.2 POSTES INCENDIE ADDITIVES

Les chais seront équipés de Postes d'Incendie Additifs. Le réseau sera dimensionné conformément à la règle APSAD R5 et dispose d'une pression dynamique de 6 bars pour assurer son fonctionnement.

Les PIA seront conformes aux normes françaises NF S 61201 et NF S 62201 par leur composition, leurs caractéristiques hydrauliques et leur installation.

4.7.3 RÉSERVE D'ÉMULSEUR

En tant que site SEVESO, l'entreprise est supposée disposer d'une réserve d'émulseur à l'attention des pompiers. L'exploitant adhèrera au Groupement d'Émulseurs de la Charente afin de disposer d'une telle réserve. La société est déjà adhérente à ce groupement pour son site de COGNAC.

L'émulseur est un additif ajouté aux eaux de la phase d'extinction lors de la lutte contre un incendie. Dans le cas majorant de l'incendie d'un chai de 2 952,26 m², une phase d'extinction de 40 min nécessiterait 1 181 m³ d'eau, soit un besoin en émulseur à 3 % de ce volume, soit 35,5 m³.

L'entreprise disposera en permanence d'une réserve d'émulseur de 1 m³ pour créer rapidement un tapis de mousse sur la fosse d'extinction.

4.7.4 EXTINCTEURS

Chaque chai disposera d'extincteurs portatifs judicieusement répartis de sorte que la distance maximale pour atteindre l'extincteur le plus proche ne soit jamais supérieure à 15 m. Leur puissance extinctrice sera de 144 B.

L'entreprise disposera d'une liste d'extincteurs précisant leurs caractéristiques et localisations. Les vérifications feront l'objet d'une consignation.

4.7.5 DÉSENFUMAGE

Chaque chai sera équipé de 16 exutoires de 3,75 m² chacun. La surface utile de désenfumage sera de 60 m² soit plus de 2 % de la surface au sol.

Ces exutoires seront à déclenchement automatique et manuel et feront l'objet d'un contrôle régulier de la part d'un organisme de maintenance.

4.7.6 EXTINCTION AUTOMATIQUE

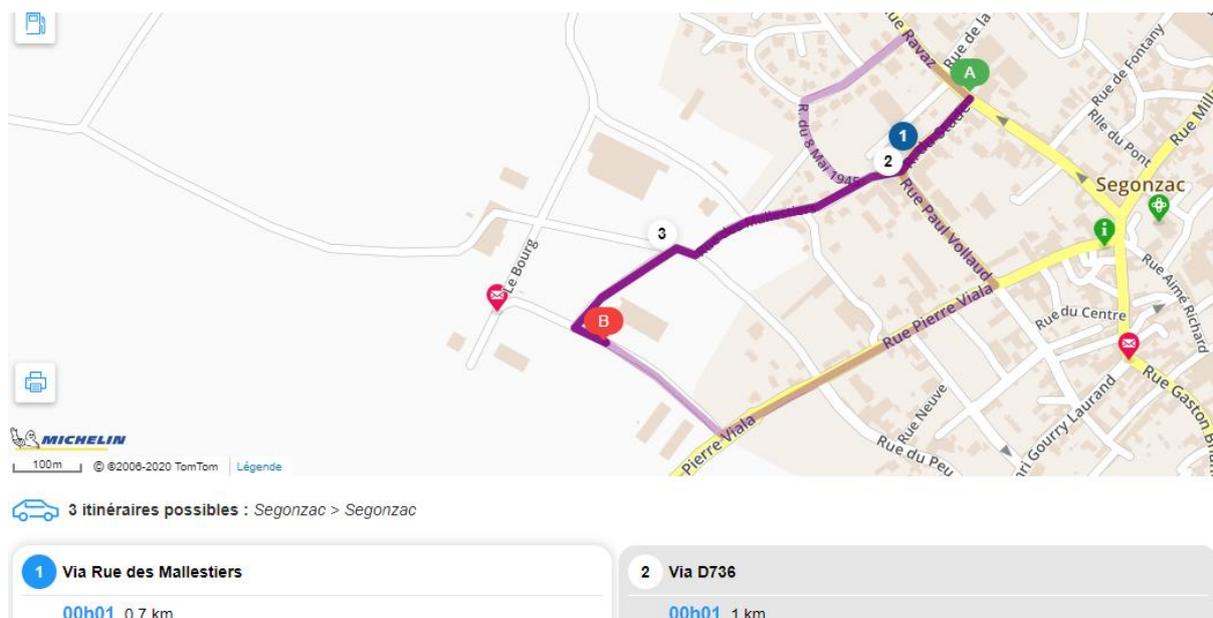
Les chais feront plus de 2 000 m² et seront pourvus de dispositifs d'extinction automatique comme spécifiés à l'article 7.2 du cahier des charges fixant les prescriptions applicables aux nouveaux stockages d'alcools de bouche soumis à autorisation. Ce réseau sera alimenté par une réserve d'eau avec de l'eau dopée à l'émulseur spécifique de 952 m³ de type sprinkler.

La note de dimensionnement des installations est jointe en annexe. L'ensemble du projet de protection a été soumis à l'examen préalable du CNPP le 9/11/2020. Celui-ci a entériné l'ensemble des critères de protection proposés par UXELLO en concertation étroite avec l'assureur.

4.7.7 MOYENS EXTÉRIEURS

4.7.7.1 LUTTE INCENDIE

La caserne de pompiers la plus proche est celle de SEGONZAC à moins de 1 km.



Source : Via Michelin

Figure 10 : Estimation du temps de trajet entre le centre de secours et le site

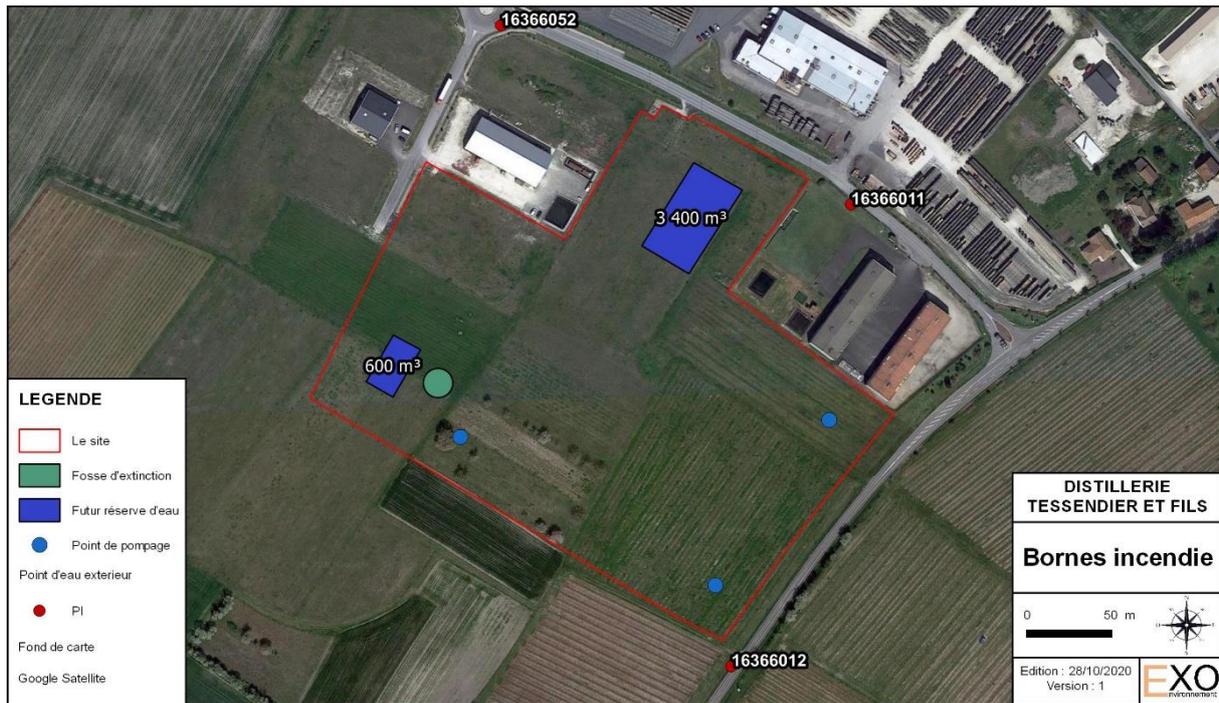
La ZA du MALESTIERS est pourvue de plusieurs ressources en eau, détaillées ci-après selon les abréviations suivantes :

- PEA: Point d'Eau Artificielle
- PEAR : Point d'Eau Artificielle Réalimenté par PI
- PI : Poteau Incendie

Le tableau suivant référence les points d'eau les plus proches du site.

Nom	Type de point d'eau	Commune	Adresse	Distance par rapport au site	Pression	Débit
16 366 012	PI	SEGONZAC	Route de Juillac COOP agricole Charente	15 m au sud — est	1 bar	119 m³/h
16 366 011	PI	SEGONZAC	Rue Pierre Viala Males tier	30 m au nord — est	1 bar	120 m³/h
16 366 052	PI	CHATEAUBERNARD	Males tier	95 m au nord — ouest	1 bar	110 m³/h

Tableau 7 : Localisation des points d'eau à proximité



Source : Geocharente.fr

Figure 11 : Localisation des ressources en eau à proximité

4.8 PROTECTION Foudre

Une analyse du risque foudre et une étude technique ont été réalisées sur les chais projetés en date du 4 février 2021. Les conclusions de l'analyse du risque foudre sont reprises dans le tableau suivant :

Structures	Niveau de protection — Analyse du risque foudre	
	Effets directs	Effets indirects
Chai n° 1	Paratonnerre de niveau III	Parafoudre d'entrée NPF III
Chai n° 2	Paratonnerre de niveau III	Parafoudre d'entrée NPF III
Chai n° 3	Paratonnerre de niveau III	Parafoudre d'entrée NPF III
Chai n° 4	Paratonnerre de niveau III	Parafoudre d'entrée NPF III
Aires de dépotage des EDV	/	/

Tableau 8 : Niveau de protection contre les effets directs et indirects

La centrale d'alarme des chais sera alimentée par la basse tension, sa protection nécessitera une protection par parafoudre secondaire coordonné avec le parafoudre d'entrée.

Les câblages devront être éloignés des zones à risques d'explosion et des conducteurs de descente d'une distance supérieure à la distance de séparation. La valeur de cette distance dépendra du choix du type de paratonnerre.

Le local de sprinklage sera suffisamment petit pour qu'il ne nécessite pas de dispositif de capture (paratonnerre). La réserve d'eau à proximité fera office de protection. Par contre son alimentation électrique (énergie BT) et ses réseaux de contrôle commande (courant faible) devront être protégés par des parafoudres d'entrée et secondaire de NPF=III.

4.9 FLUX MATIÈRES

Le tableau suivant récapitule les stocks et flux projetés de l'entreprise :

Matières	Quantité max en stock projetée	Flux max Annuel projeté
Alcools entrants	19 200 m³	4 000 m³
Alcools sortants		4 000 m³

Tableau 9 : Stocks et flux de matières projetés

4.10 DÉCHETS

L'activité de stockage d'alcools prévue sur le site ne générera pas de déchets, hormis des déchets verts liés à l'entretien des espaces verts. Les déchets ménagers produits par les bureaux seront évacués par le système en place au niveau de la commune de SEGONZAC. L'entreprise tiendra un registre de suivi des déchets.

Désignation	Code déchet	Quantité produite	Provenance interne	Stockage interne	Élimination
Déchets divers	20 01 01 20 01 08	<1 t/an <1 t/an	Papier DIB	Containers communaux Benne tout venant	Communauté de communes
Déchets verts	20 02 01	-	-	-	Déchetterie

Tableau 10 : Production de déchets projetée

4.11 CONSOMMATIONS

Le tableau suivant résume les consommations maximales projetées de l'entreprise :

Provenance	Usage	Consommations	
		Moyenne annuelle projetée	Maximale journalière projetée
Eau de ville	Sanitaire, appoint réserve incendie, lavage des installations...	330 m ³	1,3 m ³ *
Électricité	Bureau, pompes, éclairages	460 kWh	1,82 kWh

* Sur la base de 253 jours d'activité par an.

Tableau 11 : Consommations actuelles et projetées

5. PLANNING DES TRAVAUX

Description	Échéance	Coûts
Études		280 000 €
Voiries et réseaux (inclus : plateformes, bassins, réseaux...)	2022	1 600 000 €
Réalisation du chai n° 1	2023	2 400 000 €
Réalisation du chai n° 2	2026	2 400 000 €
Réalisation du chai n° 3	2029	2 400 000 €
Réalisation du chai n° 4	2032	2 400 000 €
Réalisation des bureaux	2030	1 000 000 €
Livraison et installation des cuves du chai n° 1	2023	110 000 €
Livraison et installation des cuves du chai n° 2	2026	110 000 €
Livraison et installation des cuves du chai n° 3	2029	110 000 €
Livraison et installation des cuves du chai n° 4	2032	110 000 €
Futaille du chai n° 1	2023	7 400 000 €
Futaille du chai n° 2	2026	7 400 000 €
Futaille du chai n° 3	2029	7 400 000 €
Futaille du chai n° 4	2032	7 400 000 €
Installation du réseau PIA	2022	600 000 €
Clôture du site	2023	100 000 €
Réalisation des espaces verts	2023	50 000 €
Mise en service du site	2023	50 000 €

Tableau 12 : Coûts et planning des travaux